

**N° 6724<sup>6</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROJET DE LOI**

**portant approbation des Amendements au texte et aux Annexes  
autres que III et VII du Protocole à la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif  
aux métaux lourds, signé à Aarhus, le 24 juin 1998**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(25.3.2015)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 mars 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant approbation des Amendements au texte et aux Annexes  
autres que III et VII du Protocole à la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif  
aux métaux lourds, signé à Aarhus, le 24 juin 1998**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 mars 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 9 décembre 2014;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 25 mars 2015.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Viviane ECKER

